

02 déc 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 2 décembre 2005](#)

## Grippe aviaire

Collaboration européenne et internationale au niveau de l'influenza aviaire et pandémique

Collaboration européenne et internationale au niveau de l'influenza aviaire et pandémique

Le Conseil des Ministres s'est rallié à la position belge proposée dans une note par MM. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères et Didier Donfut, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, en ce qui concerne la collaboration européenne et internationale au niveau de l'influenza aviaire et pandémique. La Belgique souhaite notamment que les avis du Centre européen de Contrôle et de Prévention des maladies (ECDC) soient transmis aux divers mécanismes de coordinations responsables des Etats membres de sorte qu'ils puissent être pris en considération lors des décisions sur les mesures à prendre. La Belgique souhaite également que la Commission européenne et ses Etats membres stimulent la recherche vers le développement d'un vaccin et une production rapide et efficiente. La capacité de production pour un vaccin et la protection pour les périodes interpandémiques doivent être augmentées en suivant les recommandations de l'OMS, en aspirant à une vaccination des groupes à risques pour la grippe saisonnière. La Belgique soutient la collaboration d'un partenariat public privé (PPP) pour le développement et la production de vaccins. Elle souhaite, en outre, qu'en cas exceptionnel de pandémie, les droits exclusifs d'une firme, qui aurait développé un vaccin approprié, ne puissent former d'obstacle à une production rapide et en masse pour la population mondiale menacée ainsi qu'à la constitution de stocks suffisants d'antiviraux. Le Conseil des Ministres a chargé, à cet égard, les SPF Santé publique, Economie et Affaires étrangères de réaliser une analyse des possibilités juridiques internationales existantes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe